



Alors que la cour suprême des Etats Unis garantissait au niveau fédéral le droit à l'IVG depuis 1973, elle vient de révoquer l'arrêt Roe V. Wade laissant dorénavant une prétendue « liberté » aux 50 Etats de juger de la légalité ou de l'illégalité de l'IVG sur son territoire. Nos organisations dénoncent avec force ce recul historique et apporte son soutien à toutes les femmes et au peuple états uniens qui se soulèvent contre cette décision profondément réactionnaire.

Comme le révèlent les rapports de l'OMS et de l'ONU, les IVG clandestines provoquent environ 40 000 décès par ans et des séquelles physiques graves chez des milliers de femmes et de filles. Donc interdire l'IVG sécurisé et encadré c'est mettre en danger de mort des milliers de femmes. Nos organisations considèrent que le droit des femmes à disposer de leur corps est un droit imprescriptible.

Nous continuerons à lutter contre toutes formes de remises en cause de ce droit et pour son accès plein et entier ici et ailleurs. Rappelons qu'on assiste déjà e Europe à de nombreuses restrictions des droits des femmes, notamment en Pologne, en Hongrie et en Slovaquie.

Le président et le gouvernement français doivent se positionner clairement contre cette décision et aucune tergiversation ne sera acceptable. Nous n'accepterons jamais le prétexte d'un agenda ou d'un contexte politique particulier car les droits des femmes en France et dans le monde représentent des enjeux majeurs d'égalité et de démocratie.

En France, la montée de l'extrême droite est aussi une menace pour nos droits !  
Nous ne lâcherons rien face aux opposant-e-s à l'IVG en France !

**La France doit maintenant inscrire dans sa constitution l'IVG comme un droit fondamental.**